



SIMULATION PARLEMENTAIRE
NON PARTISANE

DEPUIS 1949

GUIDE À L'INTENTION DES MÉDIAS

WWW.PJQ.QC.CA





Guide à l'intention des médias

Qu'est-ce que le Parlement Jeunesse du Québec (PJO)?

Le PJO est une simulation parlementaire qui permet à ses participants et participantes de mieux comprendre les fondements de la politique québécoise en répliquant, de manière non partisane, le fonctionnement de l'Assemblée nationale entre le 26 et le 30 décembre. La simulation regroupe une centaine de jeunes âgé.e.s de 18 à 25 ans, provenant de partout au Québec qui débattront de quatre projets de loi écrits par les ministres (décrits ci-dessous). C'est à travers la lecture des projets de loi, la préparation de leurs interventions, les échanges en chambre et en soirée de commission, que les étudiants et étudiantes développent leur savoir-faire et leur savoir-être pour aiguïser leur conscience citoyenne, leurs habiletés individuelles de communication, de leadership collaboratif et leurs connaissances politiques. La simulation est aussi suivie et commentée par le journal *La Colline*, ce qui permet à d'autres étudiants et étudiantes d'assumer les rôles de journalistes.

Même si une des marques distinctives du Parlement Jeunesse du Québec est l'absence de ligne partisane, la simulation cherche à reproduire le plus fidèlement possible le fonctionnement de l'Assemblée nationale. La députation est donc divisée entre le parti ministériel, dirigé par la première ministre, et l'opposition officielle, menée par le chef de l'opposition officielle. Les débats sur les quatre projets de loi sont supervisés par la présidente d'assemblée, qui fait respecter les véritables règles parlementaires, quoique simplifiées légèrement pour plus d'efficacité.

Informations générales et historiques :

Le Parlement Jeunesse du Québec, auparavant nommé le Older Boys Parliament of Quebec, a débuté ses activités en 1949 dans un sous-sol d'église protestante de Montréal. Les premiers débats avaient pour buts de solidifier le lien entre les participants et leur Église. Étant à la base une organisation anglophone non mixte à caractère religieuse, le Older Boys Parliament of Québec s'est transformé radicalement au fil des années. En 1969, les femmes furent admises à participer à la simulation qui devint la Quebec Youth Parliament. Alors qu'un premier ministre francophone fut élu en 1986, l'organisation se transforma rapidement jusqu'à devenir complètement francophone, pour ainsi devenir le Parlement Jeunesse du Québec dont nous célébrons fièrement cette année la 67^e législature. Malgré tous ces changements, la simulation honore toujours ses missions fondatrices que sont l'éducation citoyenne et l'éveil politique, et

permet à des jeunes de 18 à 25 ans de débattre d'enjeux cruciaux pour la société québécoise. C'est dans le respect que ces jeunes discutent de projets de loi parfois précurseurs de débats sociaux majeurs.

Une année marquée par la représentativité et la diversité :

Depuis quelques années déjà, le PJQ s'efforce d'être des plus représentatifs de la société québécoise. Nous croyons que la diversité des participants et participantes est indispensable pour optimiser la richesse des échanges et des débats. Cette année, des jeunes de partout au Québec, provenant des régions métropolitaines aux communautés autochtones, seront présents à l'Assemblée nationale. Nous avons de plus la parité au sein de l'institution ainsi qu'au conseil d'administration. Nous avons par ailleurs été mis en nomination cette année pour un prix pour la parité sur les conseils d'administration organisé par l'organisme Concertation Montréal. L'année dernière 38% des participants et participantes s'identifiaient comme membre d'une communauté culturelle, et 3% s'identifiaient comme appartenant à une communauté autochtone. Cette année, ces chiffres sont encore plus élevés.

Les projets de loi de la 67^{ème} législature:

Les projets de loi sont rédigés de sorte de créer un débat polémique et abondant des problématiques en profondeur afin de développer l'esprit critique des participants et participantes.

Projet de loi 1 - Loi sur le Bureau de la Défense nationale

Ce projet de loi a pour objectif d'améliorer les pratiques et les rapports au sein des forces de défense en augmentant leur redevabilité envers la société civile ainsi qu'envers ses propres agents. Il « civilise » la structure de la Défense nationale, son droit et son système d'éducation et procède au désarmement de ses agents afin de permettre un assouplissement de la chaîne de commandement et des rapports hiérarchiques. Il transforme les instances décisionnelles de la Défense de manière à ce que le caractère éthique des décisions et des opérations puisse être évalué et remis en question. Il modifie les critères de sélection des agents et favorise la transition des membres des forces armées vers le Bureau de la Défense nationale. Il met en place des mécanismes permettant aux agents d'évoluer dans un milieu de travail où l'exercice de leur libre arbitre est valorisé. Enfin, il crée un Comité d'éthique doté d'un pouvoir d'enquête et de reddition de compte qui se rapporte à l'Assemblée nationale.

Projet de loi 2 - Loi sur les droits et libertés numériques

Ce projet de loi a pour objectif de protéger les droits, les libertés et la vie privée des citoyens sur Internet, ainsi que de leur en assurer un accès libre. Il affirme le droit de tout résident à l'accès à Internet haute vitesse et propose des mesures afin d'étendre l'accès à Internet à tous. Il garantit la neutralité du réseau et empêche toute discrimination des données pour assurer aux résidents un libre accès à un Internet non filtré. Il reconnaît un droit à l'oubli et établit un système permettant

aux citoyens de s'en prévaloir. Il donne également aux citoyens des moyens de gérer leur présence sur Internet et de protéger leurs renseignements personnels et leur navigation sur Internet. Enfin, il crée le Profil unique du citoyen afin de protéger les informations personnelles des citoyens que possède l'administration publique et d'en contrôler leur utilisation.

Projet de loi 3 – Loi sur la solidarité sociale

Ce projet de loi a pour objectif d'accorder une plus grande place à l'implication sociale dans la société afin de resolidariser les individus qui la composent. Il oblige la population à effectuer un minimum d'heures d'implication sociale par semaine de manière à assurer cette resolidarisation. Il établit une indemnisation monétaire pour chaque heure d'implication sociale effectuée. Il met en place une Plateforme collective d'implication sociale permettant aux résidents de créer leur profil d'implication sociale et de comptabiliser les heures effectuées. Il crée l'Agence gouvernementale d'implication sociale afin d'assurer la mise en place de ces mesures. Enfin, un Fonds collectif de parrainage est créé, pour redistribuer les indemnités d'implication sociale refusées ou ne pouvant être récoltées aux personnes et organismes dans le besoin.

Projet de loi 4 - Loi sur la Culture du viol et le traitement des agressions sexuelles

Ce projet de loi a pour objectif de déconstruire la culture du viol de manière préventive par l'éducation et de manière curative en adaptant les recours juridiques actuels aux conditions spécifiques des agressions sexuelles. Il crée le Dialogue, soit un processus volontaire d'échange et de guérison pour les personnes impliquées dans une agression sexuelle. Il met en place l'Agence de lutte contre la culture du viol qui assure, entre autres, la mise en application du Dialogue, des réformes du système de justice pénale et criminelle et du cursus d'éducation à la sexualité, à la sensualité et à la santé. Ce Dialogue est préalable, sauf exception, à toute poursuite dans le cadre du système de justice pénale et criminelle. Il rend le système de justice pénale et criminelle plus juste en l'adaptant aux conditions spécifiques des agressions sexuelles, notamment en renversement le fardeau de la preuve. Enfin, le projet met sur pied le cursus d'éducation à la sexualité, à la sensualité et à la santé obligatoire dès la première année du primaire, dans toutes les écoles.

Notre équipe

Comité exécutif

Sarah Ménard April - *Première ministre*

Gabriel Laurence-Brook - *Leader du gouvernement*

Pierrick Rouat - *Chef de l'Opposition officielle*

Simon Telles - *Leader de l'Opposition officielle*

Équipe des ministres

Clarisse Émond-Larochelle - *Ministre de la Justice*

Gabrielle Chagnon-Roy - *Ministre de la Défense nationale*

Julien Labrosse - *Ministre des Affaires numériques*

Mikhaëlle Bernard - *Ministre de la Solidarité sociale*

Journal La Colline

Gabrielle Denoncourt – *Rédactrice en chef*

Liens avec les médias

Zaenab Hage

Éliane Boucher

Tél: 514-663-3228

Comment nous suivre

Adresse courriel : info@pq.qc.ca

Facebook : [/parlementjeunesseqc](https://www.facebook.com/parlementjeunesseqc)

Twitter : [@PJQDebat](https://twitter.com/PJQDebat)